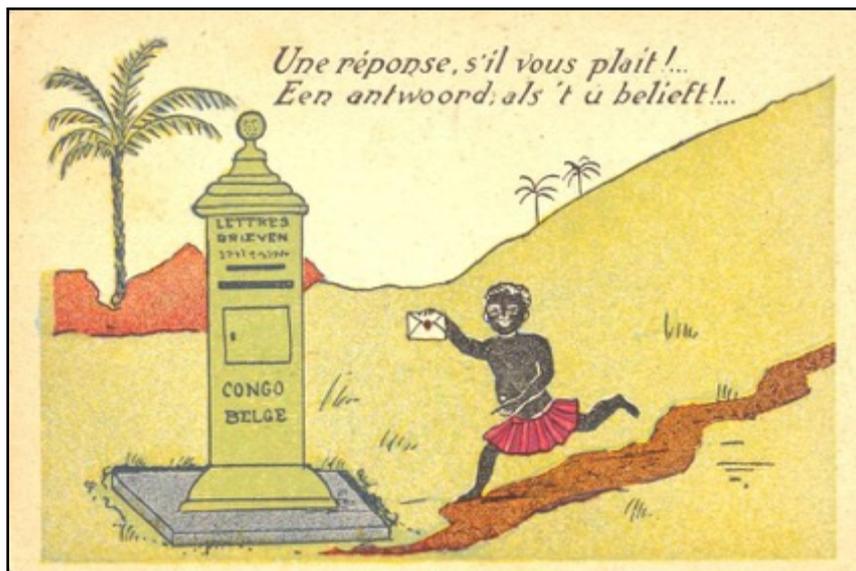


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 51 – mars 2025

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :
cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction L. Bierny, J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet,
M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans(+), D. Bilmans

Abonnement : 20 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 20 € pour quatre

Prix au numéro : 6 €

Qui sommes-nous ? Visitez : <http://congo-cahiers-du-congo.org/>



Document de la couverture :

14 mars 1941 – 1^{ère} liaison Congo Belge / Afrique du Sud par SABENA Elisabethville / Johannesburg. Lettre recommandée oblitérée à Elisabethville le 14-3-41.-9h sur la série complète des timbres émis pour le **1^{er} monument du Roi Albert à Léopoldville.**

Cachet spécial noir sur 3 lignes d'Elisabethville :

« 1^{er} départ liaison aérienne Congo - Afrique du Sud 14 mars 1941 ».

Marque « C.R. » En noir.

Sommaire

Les affranchissements avec les timbres de l'émission des Parcs Nationaux sur le courrier aérien	3
Entiers postaux du Congo Belge utilisés dans l'Est Africain Allemand avant l'émission « Tombeur »	7
Le cachet « C.R. » à Elisabethville	10
En route vers Berghe Sainte Marie	15
Les timbres à 1 franc rouge (PA8) et à 4,50 francs bleu (PA11) de la Poste aérienne du Congo Belge émis pour le Carnet A5	18

Les affranchissements avec les timbres de l'émission Parcs Nationaux sur le courrier aérien

J.P. Flamand & T.Frennet

Le **20 octobre 1937**, au Congo Belge, est émis un bloc de quatre timbres
« **Propagande pour les Parcs Nationaux** ».

Le timbre représente la brousse forestière de Mitumba.

Période de validité : du 20 octobre 1937 au 31 décembre 1938.

L'étude de ce bloc n°1 est à consulter dans le n°1 des Cahiers du Congo.

Dans cette étude, JM Frenay décrit **8 types différents** pour ce bloc.

15 décembre 1937 – Jadotville / Bruxelles



Taille
réduite
de 12%

Lettre recommandée oblitérée à JADOTVILLE le 15-12-37.-14h sur bloc **type 6**.
Transportée par la **73^{ème} liaison AIR AFRIQUE**, départ d'Elisabethville le 17 décembre avec arrivée à Alger le 21 décembre 1937.

Tarif : lettre entre 16 et 20 g pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F de taxe de recommandation = 4.00 F + 4 x 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne (12.00 F) = 16.00 F.

2^{ème} partie – Le timbre du bloc n°1 (COB 196A)

2 novembre 1937 – Léopoldville I / Bruxelles



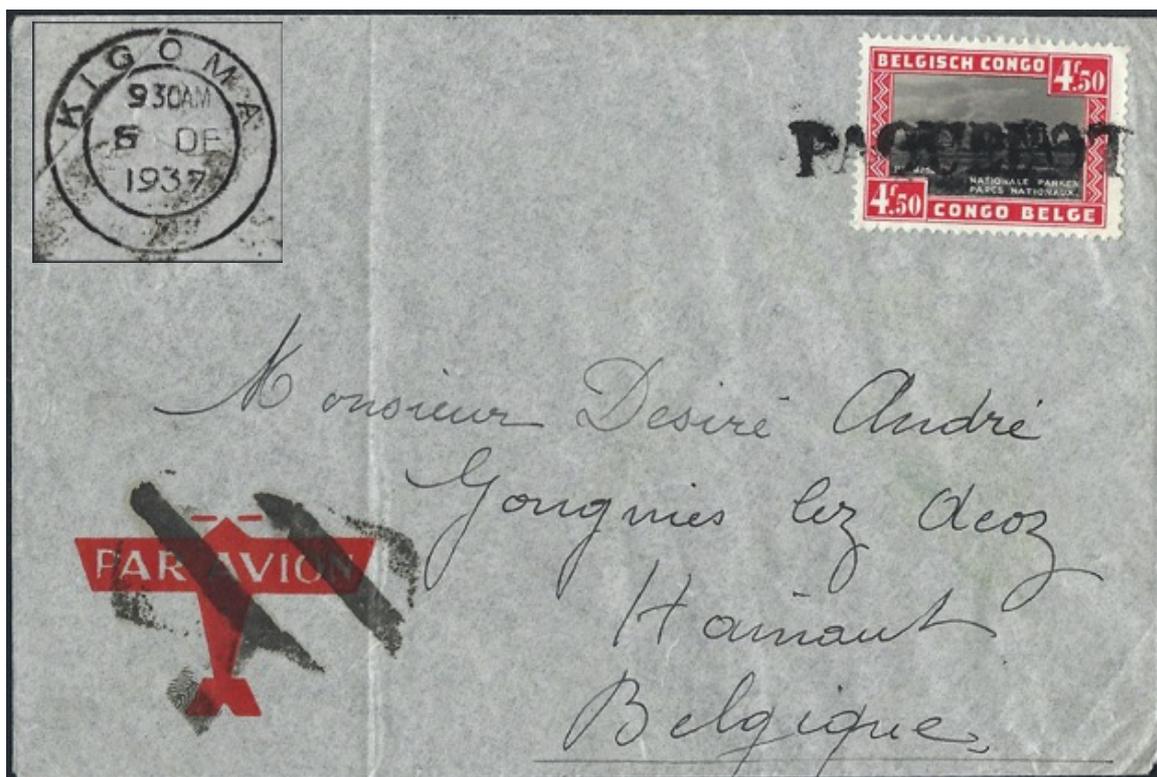
Lettre recommandée oblitérée à LEOPOLDVILLE le 2-11-37.-8h sur les 4 timbres du bloc **type 1**.
Transportée par la **70^{ème} liaison AIR AFRIQUE**, départ de Léopoldville le 5 novembre 1937.
Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 9 XI 1937 (verso).

Tarif : lettre entre 16 et 20 g pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F de taxe de recommandation = 4.00 F + 4 x 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne (12.00 F) = 16.00 F.

Décembre 1937 – Congo / Belgique

Historique : la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (C.F.L.) desservait la ligne de navigation reliant Usumbura, Uvira, Albertville et le port de Kigoma sur le lac Tanganika.

Une griffe « **PAQUEBOT** » est apposée dans ce port de 1928 à 1940 sur le courrier traversant le lac. Elle est soit apposée comme oblitération, soit à côté du timbre après oblitération au moyen du cachet de Kigoma sur le courrier en provenance du Congo ou du Ruanda-Urundi et qui n'a pas été oblitéré au départ.



Lettre postée à bord du bateau de la C.F.L. oblitérée par la griffe **PAQUEBOT** (45 x 8 mm) à son arrivée à KIGOMA le 6 DE 1937. Transportée par train jusque Dar Es Salaam où elle est chargée à bord d'un avion IMPERIAL AIRWAYS à destination de la Belgique.

23 décembre 1937 – Banzyville / Chatelneau



Lettre oblitérée à BANZYVILLE le 23-12-37.-14h sur timbre de la **variété type 3**. Transportée par voie de surface jusque Libenge (cachet d'arrivée à LIBENGE le 27-12-37.-10h verso). Transportée par la **74^{ème} liaison AIR AFRIQUE**, départ d'Elisabethville le 31 décembre avec arrivée à Alger le 4 janvier 1938.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 4.50 F.

30 novembre 1939 - Goma / Irumu / Stanleyville / Bruxelles

Il s'agit du **retour** de l'avion **SABENA** qui réalisa la 1^{ère} liaison Stanleyville/Usumbura vers l'Est le **28 novembre** après-midi et qui, au retour seulement, faisait escale à **Goma**.



Lettre oblitérée à GOMA le 30-11-39.-7h. Cachet d'arrivée à STANLEYVILLE le 30-11-39.-17h. Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 13-12-39.17h-18h et le 14-12-39 sur le timbre taxe belge pour acquitter la poste restante. Aucune marque de censure !

30 novembre 1939 Irumu / Bruxelles



Lettre oblitérée à IRUMU le 30-11-39.-8h. Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 13-12-39.-21h (verso). Aucune marque de censure ! A partir de Stanleyville, le courrier fut transporté par AIR AFRIQUE lors de la 150^{ème} liaison, départ d'Elisabethville le 5 décembre et arrivée à Alger le 8 décembre.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 4.50 F. **Le timbre était hors cours depuis le 1^{er} janvier 1939 et pourtant ces lettres ne sont pas taxées.**

Entiers postaux du Congo Belge utilisés dans l'Est Africain Allemand avant l'émission « Tombeur »

M. Hopperets

Traditionnellement, les catalogues et les ouvrages traitant des entiers postaux du Ruanda-Urundi débutent par l'émission « Tombeur ».

Par ordonnance du 11 juin 1916 du Général Tombeur, commandant en chef des troupes belges dans l'Est Africain Allemand, des entiers du Congo Belge ont été surchargés « Ruanda » et « Urundi » pour leur utilisation par les militaires en campagne dans ces territoires. Les cartes avec surcharges « Tombeur » furent utilisées de septembre à novembre 1916.

Toutefois, la campagne militaire dans l'Est Africain Allemand avait débuté dès avril 1916. Des militaires belges se trouvaient donc dans les territoires du Ruanda et de l'Urundi et y ont utilisé des entiers du Congo Belge pour leur correspondance, bien avant l'apparition des entiers de l'émission « Tombeur ».

Il est probable que ces entiers soient assimilés à ceux utilisés durant la période dite « intermédiaire » dans le catalogue des entiers postaux du Congo, c'est-à-dire de septembre 1916 à janvier 1918.

Nous pensons cependant que les cartes du Congo utilisées dans l'Est Africain Allemand durant la période d'avril à août 1916 méritent une place à part. Elles sont en effet moins courantes que les cartes de la période intermédiaire et présentent un intérêt souvent plus important que ce soit sur le plan historique mais aussi d'un point de vue philatélique, notamment en raison de la diversité des marques postales utilisées.

Voici quelques exemples de ce que l'on peut rencontrer.

Le premier est un entier postal avec vue du Congo Belge, daté du 29 mai 1916 dans l'Est Africain Allemand expédié en franchise vers un militaire belge en campagne. La carte a été oblitérée à Rutshuru le 6 juin 1916 à son entrée sur le territoire congolais ; elle a ensuite reçu un cachet de transit à Irumu le 24 juin 1916 et un cachet d'arrivée P.M.B. sans numéro le 19 août 1916.

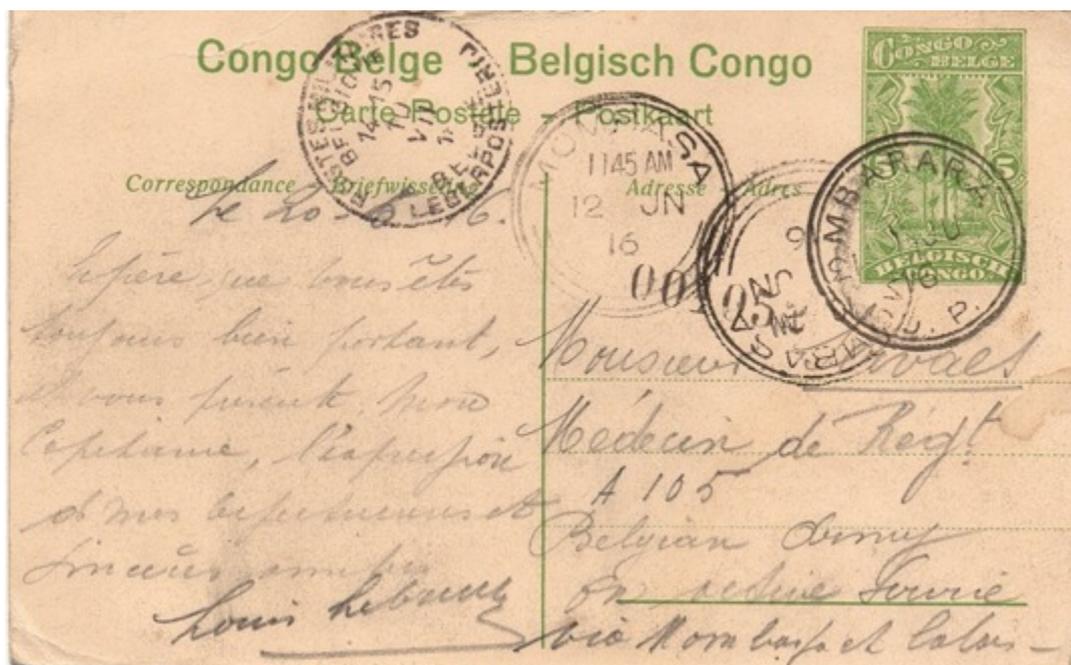


Autre exemple similaire, un entier avec vue du Congo, non daté, expédié par un militaire engagé dans la campagne de l'Est Africain vers un militaire belge en campagne ;
 oblitération de Rutshuru le 26 juin 1916, cachet de transit à Irumu le 14 juillet 1916 et divers cachets Postes Militaires Belges à l'arrivée, le destinataire ayant changé d'affectation.



L'exemple suivant est également un entier avec vue du Congo Belge expédié en franchise vers un médecin militaire belge en campagne ; la carte est datée du 20 mai 1916 et, contrairement aux exemples précédents, elle n'a pas voyagé par la voie du Congo mais via l'Est Africain Anglais.

Elle a été oblitérée à Mbarara en juin 1916 (jour non lisible), a reçu deux cachets de transit à Mombasa (12 et 13 juin 1916) et un cachet P.M.B. (10 juillet 1916) à l'arrivée.



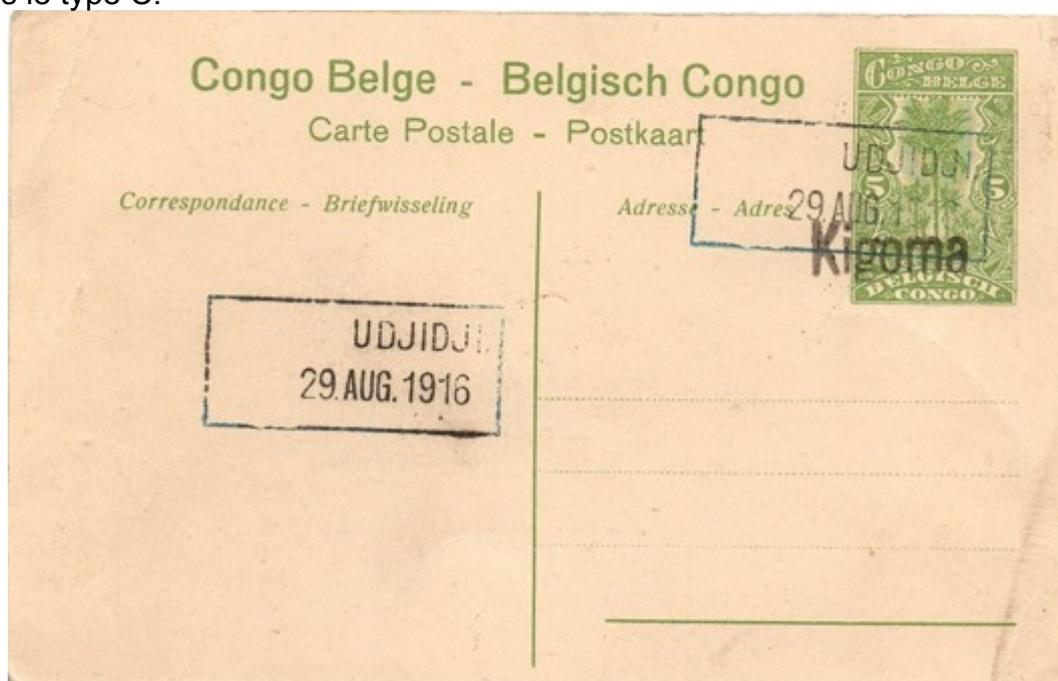
Le dernier exemple est une nouvelle fois un entier avec vue du Congo Belge annulé par la griffe Kigoma de 20 mm en violet, à caractères gothiques, laquelle est décrite sous le type A par J. Du Four (p. 483 de son ouvrage). La carte est oblitérée à Albertville le 30 août 1916 et a reçu un cachet d'arrivée P.M.B. le 4 novembre (1916).



Outre la griffe Kigoma, elle est revêtue de deux autres marques particulièrement intéressantes. Tout d'abord une marque de censure sur 4 lignes dont la troisième ligne est malheureusement difficilement déchiffrable :

OCCUPATION BELGE
 COMMANDEMENT DU
 CERCLE D'UDJIDJI
 CENSURE

Elle a également reçu un cachet rectangulaire d'Udjidji dont la date est malheureusement peu lisible à part le mois (AUG.). Cette marque rectangulaire est la même que celle apposée par complaisance sur l'entier (ci-dessous) sur lequel figure également une griffe Kigoma décrite par Du Four sous le type C.



Le cachet C.R. à Elisabethville en 1941

W. Deijnkens

L'article a été rédigé pour la partie relative au Ruanda-Urundi par Walter Deijnckens et Jean-Pierre Flamand y a apporté un complément d'information concernant le Congo Belge.

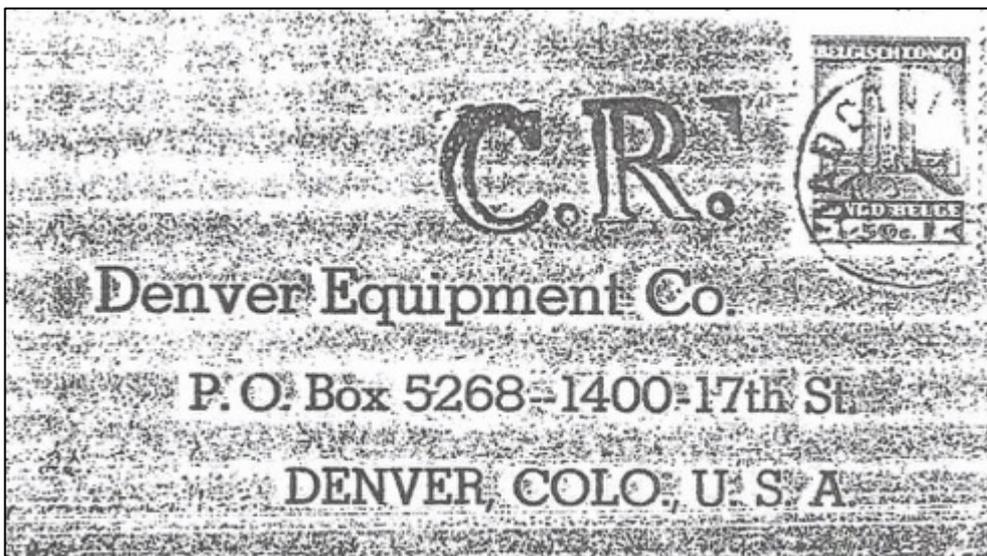
Entre mars et août 1941 - la 1^{ère} date connue étant le 13 mars 1941 et la dernière date connue le 31 juillet 1941 - on rencontre de la correspondance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi avec un cachet C.R. apposé au dos. Toutes ces correspondances ayant transité par Elisabethville, on peut raisonnablement supposer que c'est dans ce bureau de poste qu'était utilisé ce cachet.



Une discussion sur le timbre a déjà commencé dans le Cercle d'Etude du Congo Belge dans le bulletin 85 de septembre 1992 de MM. Keach et Foden qui mentionnent une vingtaine d'envois postaux, la première date trouvée étant le 13-3-1941 à Elisabethville. La plupart des envois postaux sont destinés aux États-Unis d'Amérique via l'Afrique du Sud.

La couleur du timbre va du violet-noir en mars-avril au bleu-violet aux dates ultérieures, avec des nuances de ces couleurs également.

M. Ray Keach mentionne également que deux timbres C.R. différents auraient pu être utilisés : 35 x 17 mm et 42 x 18 mm. Il donne ici un exemple du timbre que l'on peut exceptionnellement voir sur le recto de la lettre de Jadotville.



Un certain nombre d'hypothèses ont été faites sur la signification de l'abréviation C.R. L'abréviation signifierait « Censor released » ou en français « exempt de censure » ou encore « libéré par la censure », ce qui est maintenant généralement accepté par la plupart des philatélistes. Le raisonnement derrière cela est que le timbre a été fabriqué par un fonctionnaire de la Rhodésie du Nord qui était déjà en mesure de vérifier la correspondance au bureau de poste d'Elisabethville.

Si vous avez des exemples de ce tampon, vous pouvez le signaler au Cercle.

La ligne aérienne SABENA Léopoldville / Elisabethville / Johannesburg 1941

14 mars 1941 – 1^{ère} liaison Congo Belge / Afrique du Sud par SABENA
Elisabethville / Johannesburg



Lettre recommandée oblitérée à Elisabethville le 14-3-41.-9h sur la série complète des timbres émis pour le 1^{er} monument du Roi Albert à Léopoldville (n°214/224)

Cachet spécial noir sur 3 lignes d'Elisabethville :

« 1^{er} départ liaison aérienne Congo-Afrique du Sud 14 mars 1941 »

Marque « C.R. » En noir.

Col. JP Flamand

14 mars 1941 – 1^{ère} liaison Congo Belge / Afrique du Sud par SABENA

Lettre oblitérée à Elisabethville le 15-3-41.15 pour Johannesburg



Lettre affranchie à l'aide de 2 paires du 1 F. PA8 du carnet A5

Cachet spécial noir sur 3 lignes d'Elisabethville :
« 1^{er} départ liaison aérienne Congo - Afrique du Sud 14 mars 1941 »

Col.
C.H.

Marque de censure d'Elisabethville « C.R. » de 35 mm/17 mm en noir.



Tarif : lettre Convention UAP 2.50 F/20 g. + 6.50 F/5g. de surtaxe aérienne = 9 F forcé à 9.50 F

20 mars 1941 – Elisabethville / Capetown (Afrique du Sud)



Col.
JP
Flamand

Lettre oblitérée à ELISABETHVILLE le 20-3-41.-15h. Là le 21-3-41.-19h. la marque C.R. est

appliquée en noir ; la lettre est ensuite transportée par avion jusqu'à Johannesburg. Au passage à Salisbury en Rhodésie du Sud, le censeur frappe son cachet rectangulaire violet No.2370.

Tarif : lettre pour l' A.S. 2.50 F + 2 x 6.50 F/5g. de surtaxe aérienne = 15.50 F

29 mai 1941 – Léopoldville / Port Elisabeth (Afrique du Sud)



La marque C.R. est appliquée en violet et la lettre continue son trajet vers l'Afrique du Sud Par voie de surface.

Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE 1 le 29-5-41.-18h. Elle est ensuite ouverte par la censure qui place sa bande de fermeture (type Aa) revêtue de son cachet le 30-5-41.-15h.(verso). Transportée par avion SABENA jusque Elisabethville (CA le 2-6-41.-12h.)



Aucune marque de censure sur ce dernier trajet.

Col. JP Flamand

Tarif : lettre pour l'Afrique du Sud 2.50 F + 1 F/5g. de surtaxe aérienne = 3.50 F. L'expéditeur en inscrivant la mention : « **Par avion jusque Elisabethville** » ne payait la surtaxe aérienne que sur le parcours en avion au Congo Belge.

Voici trois exemples d'envois postaux Ruanda-Urundi qui quittent tous Usumbura pour les U.S.A. Le cachet C.R. au dos est de couleur bleu, violette ou rouge.



Mois actualisé

Usumbura -3.5.41 sur Albertville -9.5.41 et Elisabethville 16-4.41 11(mauvais réglage du mois) sur Washington USA. Numéro 56 en violet sur le recto probablement d'Elisabethville ou d'Albertville.

Couleur modifiée pour plus de clarté pour le cachet C.R.

Tarif : lettre pour les USA 2.75 F/20 g. du 1-9-40 au 1-1-42

Usumbura 16-5.41 passage à Albertville 23.5.41 et Elisabethville 30-5.41 avec « C.R. » en bleu pour Los Angeles USA. Censure Afrique du Sud avec U.C. 8.

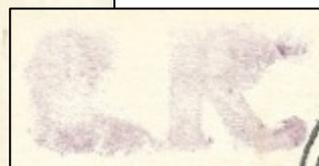


Tarif : lettre pour les USA 2.75 F/20 g. du 1-9-40 au 1-1-42

Usumbura 17-5-41 passage à Albertville 23-5-41 et Elisabethville 30-5-41



avec
cachet
« C.R. »
en violet
vers
Salinas
USA.



Tarif : lettre pour les USA 2.75 F/20 g. du 1-9-40 au 1-1-42

En route vers BERGHE SAINTE MARIE

L.Bierny

Je possède dans ma collection une pièce remarquable qui fut autrefois la propriété d'Eliane Deneumostier, fondatrice de cette revue. Il s'agit d'un entier postal n°8 destiné au service intérieur, annulé par le cachet sans date de Lukungu avec un complément d'affranchissement représenté par un timbre de 5 centimes de l'émission de 1886 pour un usage international. Cette pièce est d'une grande rareté car à ma connaissance, il n'existe pas à ce jour d'autres entiers postaux avec un cachet sans date (de Lukungu ou Matadi) et un timbre de l'émission de 1886 comme complément d'affranchissement.

L'entier postal est adressé à Sœur Raymonde, rue Rempart des Moines à Bruxelles. C'est à cette adresse (au numéro 105 précisément) que se trouvait alors l'Institut Royal des Sourdes-muettes et Aveugles (IRSA) fondé en 1835 par les Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie, congrégation religieuse féminine enseignante et hospitalière.

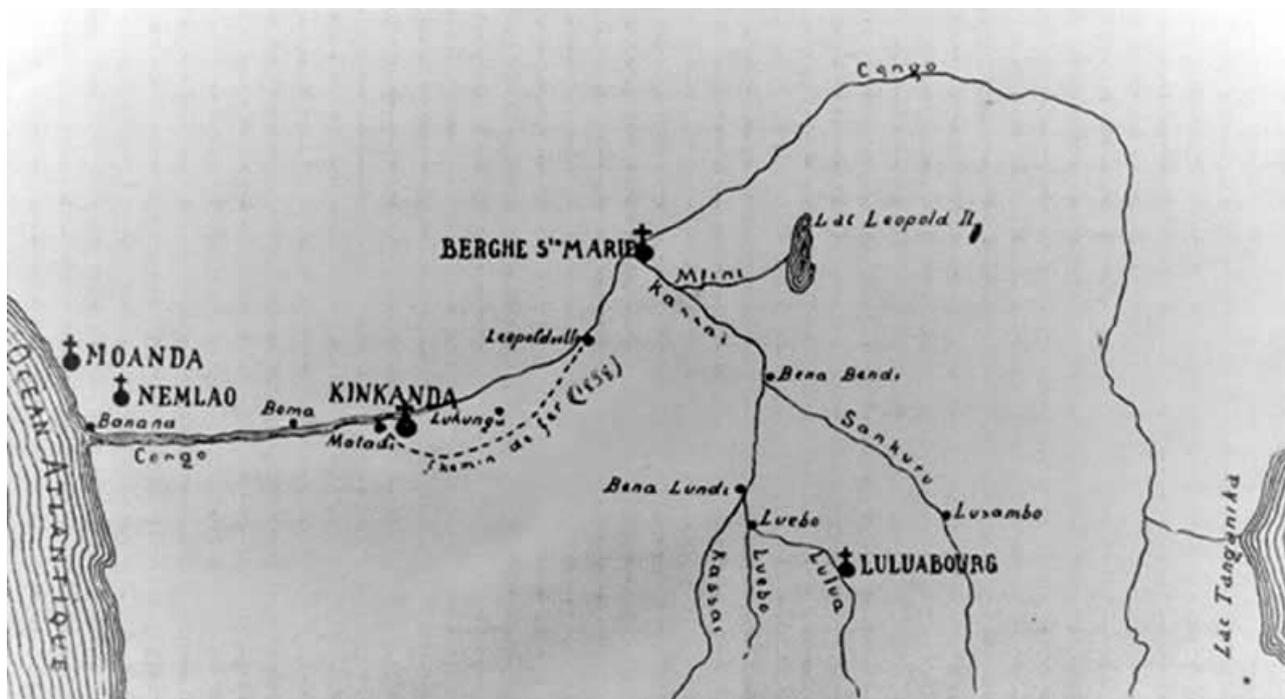
Entier postal n°8 avec complément d'affranchissement de 5 centimes de 1886, expédié de Lukungu, le 29 septembre 1894 vers Bruxelles (B), cachets de passage de Boma les 8 et 9 octobre 1894 et cachet d'arrivée à Bruxelles le 9 novembre 1894.



En parcourant le texte au dos de l'entier, on apprend que l'auteure en est Sœur Hilda et qu'elle est en route vers la mission de Berghe Sainte Marie.

Tarif : Entier postal pour l'étranger = 15 centimes

Cette mission, située à l'embouchure du fleuve Kasai non loin de Kwamouth, était à l'origine une mission française reprise par les missionnaires de Scheut en 1888 et rebaptisée Berghe Sainte Marie en 1891 en l'honneur de Mgr van den Berghe, archevêque d'Anvers.



Sur la carte ci-dessus, on distingue les cinq missions de Scheut en activité avant 1900

Le Congo avait attiré de nombreux missionnaires étrangers (américains, anglais, suédois) qui avaient créé des missions afin d'évangéliser les populations autochtones. Léopold II décide alors qu'il fallait limiter les influences étrangères et s'assurer de l'occupation du territoire par des religieux belges. Il porte son choix sur la congrégation du Cœur Immaculé de Marie, établie à Scheut, un quartier d'Anderlecht, et œuvre auprès du Saint-Siège pour qu'il confie l'évangélisation du territoire de l'Etat indépendant du Congo à la congrégation. Le 9 avril 1888, la Sacrée Congrégation pour la propagation de la foi donne son accord aux missionnaires de Scheut pour qu'ils prennent en charge le territoire à l'exception du Haut-Congo qui avait déjà été confié aux Pères blancs en 1886.

En 1891, les missionnaires de Scheut, ne s'estimant pas assez nombreux pour mener à bien leur mission, font appel à une congrégation religieuse féminine pour les épauler dans leurs tâches : la congrégation des Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie. Les dix premières sœurs embarquent à Vlissingen (NL) pour le Congo le 6 décembre 1891.

En juin 1894, trois nouvelles religieuses partent pour le Congo, parmi lesquelles sœur Hilda, Elisabeth Busschaert à l'état civil, qui a envoyé ce courrier. Il s'agit du quatrième départ de religieuses de la congrégation vers le Congo. Deux de ces nouvelles arrivantes (dont sœur Hilda) accompagnées de trois sœurs déjà présentes au Congo à la mission de Moanda, sont envoyées à Berghe Sainte Marie et sont ainsi les premières sœurs à séjourner dans la mission en compagnie des missionnaires de Scheut. Elisabeth Busschaert y reste jusqu'en 1900 puis revient en Belgique où elle décède en 1901 à l'âge de 30 ans. J'ai acquis assez récemment une pièce tout aussi remarquable : il s'agit d'un entier postal n° 2 également avec le cachet sans date de Lukungu.

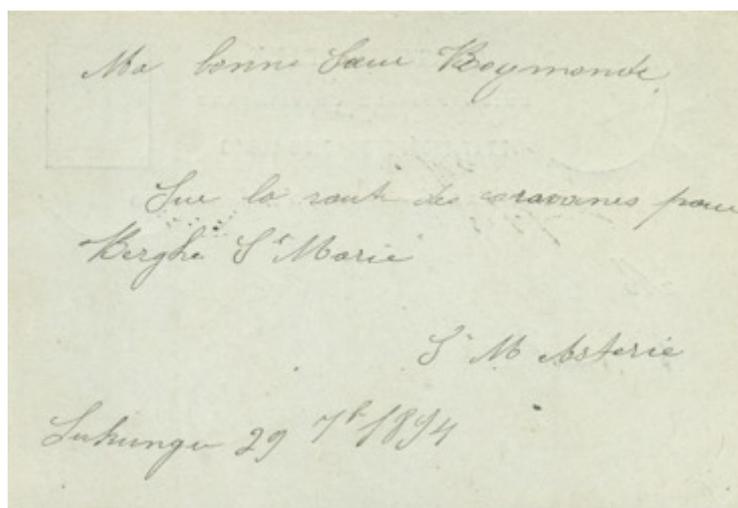
C'est une pièce également rare dont je ne connais qu'un seul autre exemplaire avec le même cachet. Ce qui m'a tout de suite frappé, c'est qu'il était adressé à la même personne, Sœur Raymonde, et écrit le même jour que l'entier n°8.

Entier postal n°2 envoyé de Lukungu, le 29 septembre 1894 vers Bruxelles(B), cachets de passage de Boma les 8 et 9 octobre 1894 et cachet d'arrivée à Bruxelles le 9 novembre 1894.



Tarif : Entier postal pour l'étranger = 15 centimes

Au dos, on peut lire « *sur la route des caravanes pour Berghe St Marie* ». L'auteur a signé S M Astérie. Une recherche approfondie a permis de l'identifier. Il s'agit d'Augusta Hellebaut, en religion sœur Astérie, arrivée à bord du même bateau que Sœur Hilda et d'une troisième sœur, et qui faisait partie de la caravane des cinq premières sœurs qui rejoignirent Berghe Sainte Marie.



Verso de l'EP N°2 à l'échelle ¾

Pendant l'année 1896, une épidémie de trypanosomiase africaine (maladie du sommeil) en provenance du Bas-Congo atteint Berghe Sainte Marie. Sœur Astérie, atteinte par la maladie doit quitter la mission le 16 novembre 1896 pour rentrer en Belgique où elle décède en 1898 à l'âge de 32 ans. L'épidémie prend de l'ampleur et fait des ravages si épouvantables que la mission est abandonnée en 1900. Aujourd'hui, les missionnaires de Scheut ainsi que les sœurs de la charité sont encore actifs au Congo.

INFORMATION IMPORTANTE

Dans le Cahier 48, nous vous avons présenté le début du travail sur les timbres de poste aérienne du carnet A5 (PA8 & PA11).

À la suite de l'article, nous avons eu une réaction qui nous a permis de consulter un stock très important de feuillets des timbres PA8 (1 franc rouge) et PA11 (4,50 francs bleu). Grâce à ce stock de feuillets, nous avons pu apporter de très grandes améliorations à notre travail de recherche. Nous devons vous avertir de prendre en compte que l'explication en page 12 comporte quelques erreurs que nous corrigeons dans ce nouveau chapitre qui commence dans ce Cahier 51.

Les timbres à 1 franc rouge (PA8) et 4,50 francs bleu (PA11) de la Poste Aérienne du Congo Belge émis en feuillets pour le Carnet A5

C.Hénuzet

Historique :

Vu l'essor de la Poste Aérienne et suite à un arrêté postal stipulant la nécessité d'utiliser les timbres avion pour la surtaxe aérienne, en 1934, une nouvelle série de 9 timbres est émise pour la poste aérienne. *L'affranchissement ordinaire est effectué au moyen de timbres-poste ordinaires et la surtaxe aérienne représentée par des timbres-poste spéciaux (timbre avion ou P.A.= Poste Aérienne). Cette obligation apparaît également à l'article 3 de l'arrêté du 15 février 1933 et est rappelée par un avis de Gouverneur Général en date du 17 mai 1934.*

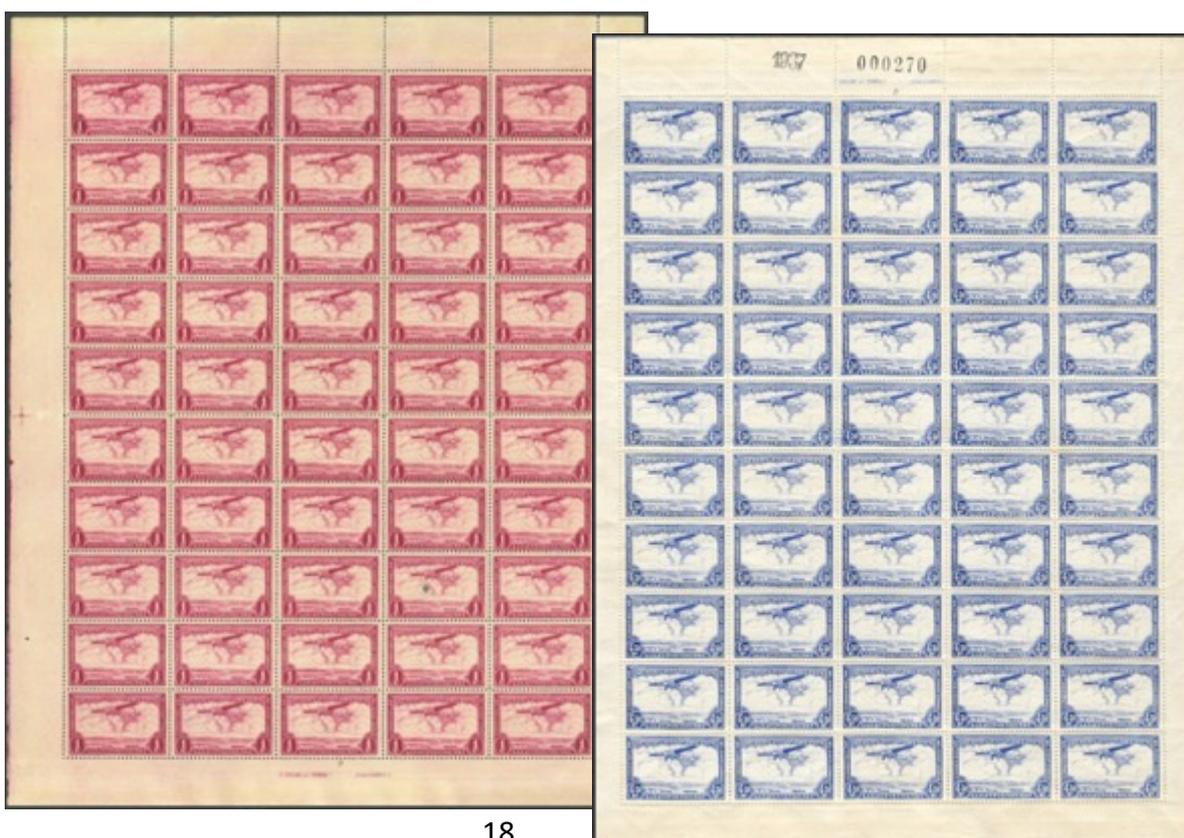
Ces timbres auront cours à partir du 22 janvier 1934 jusqu'au 31 décembre 1950. Les valeurs sont : le 50 c. noir - 1 F carmin - 1,50 F vert-foncé - 3 F brun-rouge - 4,50 F outremer - 5 F brun-jaune - 15 F lilas - 30 F rouge-orange - 50 F violet. Ils ont été dessinés et gravés par J. De Bast et imprimés en taille douce par l'Atelier du Timbre à Malines.

Ils représentent un avion survolant un paysage et sont imprimés en 2 feuilles de 2 panneaux de 50 timbres (5x10).

Les timbres des feuilles : Présentation d'un panneau du 1 franc et du 4,50fr.

La taille des panneaux a été réduite de +/- 60%.

La taille réelle est de +/- 22,5 cm de large et de +/- 28 cm de haut.



Les timbres de Poste Aérienne du carnet :

En 1937, il est décidé de confectionner un carnet de timbres qui permettra d'avoir à disposition une réserve de timbres afin d'affranchir le courrier en ayant des valeurs courantes pour l'envoi du courrier par voie terrestre ou par avion.

Taille 1/1

CONGO BELGE. - BELGISCH-CONGO.

<p>Le présent carnet contient :</p> <p>8 timbres ordinaires à fr. 0,50</p> <p>16 idem à fr. 0,75</p> <p>16 idem à fr. 1,25</p> <p>8 idem à fr. 1,50</p> <p>8 idem à fr. 2,50</p> <p>16 timbres avion à fr. 1,00</p> <p>8 idem à fr. 4,50</p>	<p>Dit boekje bevat :</p> <p>8 gewone zegels aan fr. 0,50</p> <p>16 idem aan fr. 0,75</p> <p>16 idem aan fr. 1,25</p> <p>8 idem aan fr. 1,50</p> <p>8 idem aan fr. 2,50</p> <p>16 vliegtuigzegels aan fr. 1,00</p> <p>8 idem aan fr. 4,50</p>
---	--

Prix du carnet : 120 frs.
Prijs van het boekje : 120 fr.

Recommandations au public.

Libeller les adresses des correspondances en caractères latins et les mettre sur la partie inférieure de l'enveloppe dans le sens de la longueur.
Indiquer les adresses d'une manière suffisamment précise pour que la remise aux destinataires puisse avoir lieu sans recherches.
Coller les timbres-poste à l'angle droit supérieur du côté de la suscription.
Indiquer extérieurement l'adresse de l'expéditeur pour que l'envoi puisse lui faire retour en cas de non remise.

Aanbevelingen voor het publiek.

De adressen van de briefwisselingen in Latijnse letters schrijven en ze aanbrengen op het onderste gedeelte van den omslag in den zin van de lengte.
De adressen op een voldoende nauwkeurige wijze vermelden, opdat de uitbrekking aan de bestemmingen zonder opzoekingen kunne geschieden.
De postzegels in den bovensten rechterhoek, langs de zijde van het adresopschrift, plakken.
Aan de buitenzijde het adres van den verzender aanbrengen, opdat de verzending hem, in geval van niet-bestelling, kunne teruggezonden worden.

Achetez vos timbres en carnets
Koopt uwe zegels in boekjes

Expédiez vos correspondances par AVION
Verzendt uwe briefwisseling per VLEGTUIG

<p>16 timbres avion à fr. 1,00</p> <p>8 idem à fr. 4,50</p>	<p>16 vliegtuigzegels aan fr. 1,00</p> <p>8 idem aan fr. 4,50</p>
---	---

Prix du carnet : 120 frs.

Le 4,50 F représente le port ordinaire d'une lettre plus la surtaxe aérienne pour l'envoi d'un courrier pour la Belgique uniquement. (Convention postale Congo/Ruanda-Urundi vers la Belgique).



PA n° 8



PA n° 11

Préambule :

Notre travail et nos recherches se limitent aux deux seules valeurs de la Poste Aérienne se trouvant dans le carnet A5 (référence donnée par le COB), par comparaison avec les timbres des feuilles, autrement dit : 1 franc rouge (COB PA 8) et 4,50 francs bleu (COB PA 11).

Les timbres de Poste Aérienne émis en feuille :

1) Format de la feuille :

C'est le format utilisé indistinctement des valeurs des timbres imprimés.

La mesure de la feuille est de +/- 44 cm de long sur +/- 28 cm de haut.

Présentation d'une feuille à 4,50 F (2 panneaux de 2 x 50 timbres) et de taille réduite à 50 %.



Chaque valeur de timbres sera imprimée sur 2 feuilles différentes, (feuille 1 : panneaux 1 et 2), (feuille 2 : panneaux 3 et 4). La feuille est toujours composée de 2 panneaux de 50 timbres (5 x 10).

2) Les indications marginales :

1° : **le 1 FRANC ROUGE**

Dans le bord supérieur de la feuille 1 (panneaux 1 & 2) ou de la feuille 2 (panneaux 3 & 4) on trouve uniquement un numéro comptable (2).

